

SERVICE D'ANIMATION



AUTORISATION de quitter seul

Année scolaire : 2023-2024

Identification de l'élève

Nom :

Prénom :

Niveau scolaire :

Aucun élève ne peut quitter seul le service de garde à moins qu'un parent y ait consenti par écrit¹. Cette autorisation doit être renouvelée chaque année.

Par la présente, j'autorise mon enfant :

À quitter le service de garde seul sur appel / courriel

À quitter le service de garde seule à : ____h____ (cocher les journées désirées)

lundi mardi mercredi jeudi vendredi pédagogiques

NB. *Malgré ce formulaire, nous croyons qu'il est toujours plus sécuritaire de venir conduire et chercher votre enfant au service de garde.*

En foi de quoi, j'ai signé ce document en date du _____

Nom du titulaire de l'autorité parentale
(écrire en lettres moulées)

Signature

¹ Art. 14 Règlement sur les services de garde en milieu scolaire